

Déclaration d'accessibilité selon le référentiel RGAA 4.1

<https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/>

L'accessibilité numérique

Le GIP Informatique des CDG s'engage dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap en favorisant l'accessibilité de ses services de communication numériques.

L'accessibilité numérique d'un site permet notamment une navigation :

- À l'aide d'un lecteur d'écran ou d'une plage braille ;
- Sans utilisation de la souris (au clavier uniquement par exemple) ;
- Avec un affichage adapté (contrastes, polices, ...).

Déclaration d'accessibilité

Le GIP Informatique des CDG s'engage à rendre ses sites internet, services en ligne, progiciels et applications mobiles accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://www.emploi-territorial.fr/>

État de conformité

Le site Emploi-Territorial, <https://www.emploi-territorial.fr/> est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par l'Adico révèle que 51% des critères du RGAA version 4.1 sont respectés.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformité

- 1.2 Chaque image de décoration est-elle correctement ignorée par les technologies d'assistance ?
- 2.1 Chaque cadre en ligne a-t-il un titre de cadre ?
- 3.1 Dans chaque page Web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?

- 3.2 Dans chaque page web, le contraste entre la couleur du texte et la couleur de son arrière-plan est-il suffisamment élevé (hors cas particuliers) ?
- 3.3 Dans chaque page web, les couleurs utilisées dans les composants d'interface ou les éléments graphiques porteurs d'informations sont-elles suffisamment contrastées (hors cas particuliers) ?
- 4.1 Chaque média temporel pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, une transcription textuelle ou une audio-description (hors cas particuliers) ?
- 4.3 Chaque média temporel synchronisé pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, des sous-titres synchronisés (hors cas particuliers) ?
- 4.5 Chaque média temporel pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, une audiodescription synchronisée (hors cas particuliers) ?
- 4.7 Chaque média temporel est-il clairement identifiable (hors cas particuliers) ?
- 5.4 Pour chaque tableau de données ayant un titre, le titre est-il correctement associé au tableau de données ?
- 6.1 Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?
- 6.2 Dans chaque page web, chaque lien a-t-il un intitulé ?
- 7.1 Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance ?
- 7.3 Chaque script est-il contrôlable par le clavier et par tout dispositif de pointage (hors cas particuliers) ?
- 8.2 Pour chaque page web, le code source généré est-il valide selon le type de document spécifié (hors cas particuliers) ?
- 8.6 Pour chaque page Web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?
- 8.9 Dans chaque page Web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation. Cette règle est-elle respectée ?
- 9.1 Dans chaque page Web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
- 9.2 Dans chaque page Web, la structure du document est-elle cohérente ?
- 9.3 Dans chaque page Web, chaque liste est-elle correctement structurée ?
- 10.2 Dans chaque page web, le contenu visible porteur d'information reste-t-il présent lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?
- 10.6 Dans chaque page Web, chaque lien dont la nature n'est pas évidente est-il visible par rapport au texte environnant ?
- 10.7 Dans chaque page Web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?
- 10.9 Dans chaque page web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la forme, taille ou position. Cette règle est-elle respectée ?
- 10.12 Dans chaque page web, les propriétés d'espacement du texte peuvent-elles être redéfinies par l'utilisateur sans perte de contenu ou de fonctionnalité (hors cas particuliers) ?

- 10.13 Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant à la prise de focus ou au survol d'un composant d'interface sont-ils contrôlables par l'utilisateur (hors cas particuliers) ?
- 11.1 Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?
- 11.3 Dans chaque formulaire, chaque étiquette associée à un champ de formulaire ayant la même fonction et répété plusieurs fois dans une même page ou dans un ensemble de pages est-elle cohérente ?
- 11.5 Dans chaque formulaire, les champs de même nature sont-ils regroupés, si nécessaire ?
- 11.10 Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente ?
- 11.13 La finalité d'un champ de saisie peut-elle être déduite pour faciliter le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ?
- 12.6 Les zones de regroupement de contenus présentes dans plusieurs pages web (zones d'en-tête, de navigation principale, de contenu principal, de pied de page et de moteur de recherche) peuvent-elles être atteintes ou évitées ?
- 12.8 Dans chaque page web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
- 12.11 Dans chaque page web, les contenus additionnels apparaissant au survol, à la prise de focus ou à l'activation d'un composant d'interface sont-ils si nécessaire atteignables au clavier ?
- 13.1 Pour chaque page Web, l'utilisateur a-t-il le contrôle de chaque limite de temps modifiant le contenu (hors cas particuliers) ?

Dérogations pour charge disproportionnée

Néant.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les cartes interactives Google Maps.
- Les documents bureautiques fournis par des tiers.
- Le module FranceConnect fourni par un tiers.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 18/10/2022.

Technologies utilisées pour la réalisation de <https://www.emploi-territorial.fr/>

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- PHP
- Framework Symfony
- Bootstrap
- jQuery

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.1, avec les versions suivantes :

- Firefox Version 105 et Chrome Version 106/NVDA 2022.2.1
- Firefox Version 105 et Chrome Version 106/Jaws Version 2021
- Safari/Voice Over sous iOS 15.6.1

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Color Contrast Analyser
- Web Developer Toolbar (extension Firefox)
- Outils de développement Firefox et Chrome
- The W3C Markup Validation Service
- Assistant RGAA (extension Firefox)
- A11y.css (extension Firefox)
- WAVE (extension Firefox)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page 01 - [Accueil](#)
2. Page 02 - [Contact](#)
3. Page 03 - [Données personnelles/Mentions légales](#)
4. Page 04 - [Recherche d'offres d'emploi](#)
5. Page 05 - Détail d'une offre d'emploi
6. Page 06 - Candidature à une offre d'emploi
7. Page 07 - [FAQ](#)
8. Page 08 - [Publicité des arrêtés](#)
9. Page 09 - [Connexion espace demandeur](#)
10. Page 10 - [Création de compte espace demandeur](#)
11. Page 11 - [Accueil du module demandeur](#)
12. Page 12 - [Panier d'offres](#)
13. Page 13 - [Formulaire de création d'une demande \(divisée en trois étapes : informations personnelles, profil actuel, poste recherché\)](#)
14. Page 14 - [Mot de passe oublié](#)
15. Page 15 - [Changement de mot de passe](#)

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de <https://www.emploi-territorial.fr/> pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [via le formulaire de contact](#)
- Contacter support@gipcdg.fr

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits :
<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région :
<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07